

sent pour se réjouir ensemble pendant plusieurs jours et, ainsi, consommer une grande quantité de provisions ?

Sir JOHN A. MACDONALD : L'honorable député parle de réunions qui sont aujourd'hui presque choses du passé. Autrefois, quand les Sauvages étaient à la veille de recevoir leurs provisions, ils se réunissaient en grand nombre, d'abord lorsqu'ils étaient sous le contrôle de la compagnie de la Baie d'Hudson et, dans la suite, lorsqu'ils passèrent sous le contrôle du gouvernement ; ils avaient leurs réjouissances et leur danse du soleil. Cela a changé graduellement et, à l'heure qu'il est on paie les Sauvages sur toutes les réserves importantes, sinon sur toutes les réserves, au lieu de leur permettre de se réunir à un point central.

M. WATSON : Relativement au crédit des Sioux, je désire appeler l'attention du ministre sur le fait que j'ai mentionné l'année dernière, qu'aucune somme ne figure dans les estimations pour les écoles. J'attire de nouveau l'attention sur le fait qu'au Portage la Prairie quelques femmes charitables ont établi une école pour les Sauvages, et je crois qu'elles ont envoyé un mémoire au gouvernement pour leur aider à trouver des instituteurs. Elles ont fait cela au moyen de souscriptions recueillies parmi les citoyens, et non seulement elles ont fondé une école, mais elles ont tenu une espèce de pension ; elles ont reçu les enfants sauvages et les ont gardés tout le temps. Je suis heureux d'informer cette Chambre que l'école a fait des progrès merveilleux depuis l'année dernière et elle mérite quelque encouragement de la part du ministre. On garde une institutrice à cette école depuis les derniers dix huit mois ; l'on a nourri les enfants, on les a encouragés à se bien vêtir et à se tenir propres et l'on voit que la fréquentation de l'école par ces enfants produit un excellent effet sur les anciens membres de la tribu. Je dis que c'est une question qui mérite d'attirer l'attention du gouvernement, car les Sauvages dont je parle ne reçoivent jamais un dollar de la Confédération ; ils s'entretiennent dans un sens, mais ils ne s'occupent pas de dépenser de l'argent pour l'éducation de leurs enfants. Ces dames qui se sont efforcées dans le passé d'instruire les enfants sauvages, méritent bien d'attirer l'attention du gouvernement.

Sir JOHN A. MACDONALD : Il y a, cette année, une augmentation de \$370 dans le crédit. Cette augmentation est destinée à établir une école parmi les Sioux. Ce sont des Sauvages américains qui ont immigré dans ce pays à la suite du massacre de 1860. Ce ne sont pas des Sauvages avec lesquels le gouvernement a conclu un traité ; ils ne reçoivent pas de provisions du gouvernement et s'entretiennent eux-mêmes. C'est une garantie pour le gouvernement que ces Sauvages qui n'ont pas reçu de provisions, mais qui ont été traités comme l'ont été les Sioux, se soutiennent eux-mêmes.

M. WATSON : Ce montant doit-il être dépensé ?

Sir CHARLES TUPPER : C'est pour construire une maison d'école à Buffalo's Band.

M. WATSON : Ce n'est pas du tout la bande. J'espère que le ministre prendra note de ce point et verra à ce que cette école, qui mérite d'attirer l'attention du gouvernement, reçoive quelque secours.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : L'honorable ministre voudra peut-être donner des explications au sujet du crédit de \$125,953 pour dépenses générales.

Sir CHARLES TUPPER : Cela provient des augmentations de salaires, \$19,997 ; service médical, \$3,400 impressions et papeterie, \$1,017, et autres sommes formant, réunies, une augmentation de \$33,539.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Comment se fait-il que cette augmentation de \$19,000 soit nécessaire ?

Sir JOHN A. MACDONALD : Je vais lire le mémoire fourni par le département. L'augmentation, sous ce chef, est pour les salaires des officiers des territoires qui sont

entrés dans le service depuis que les estimations pour l'année courante ont été préparées, et pour lesquels, par conséquent, aucune estimation n'avait été faite. La seule exception à cela est le crédit de \$2,500 pour de nouveaux commis au bureau de Regina, car ceux qui y sont aujourd'hui employés sont envoyés ailleurs. On a soumis une liste des noms de ces commis et du chiffre de leurs salaires, ainsi qu'une liste des employés de Manitoba et des territoires, et les salaires ayant augmenté depuis le 1^{er} de juillet dernier, on doit faire des dispositions pour payer ces augmentations.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : C'est simplement dire que le département veut \$20,000 de plus pour les salaires, mais comment cela se fait-il ? Le nombre des Sauvages est à peu près le même, le travail relatif à la distribution des pensions et autres matières semblables est moins fort qu'auparavant, vu l'achèvement du chemin de fer du Pacifique canadien, et, comme le remarque mon honorable ami, le député de Marquette (M. Watson), la vie est moins chère qu'autrefois, de sorte que je ne vois pas qu'il y ait lieu d'augmenter les salaires payés de près de 50 pour 100. Une augmentation des salaires, de \$48,000 à bien près de \$70,000, lorsqu'il n'y a aucun travail additionnel apparent pour ces fonctionnaires, exige certainement de plus longues explications que cela.

Sir CHARLES TUPPER : On m'informe que l'on a constaté qu'il fallait un grand nombre de nouveaux agents. Là où l'on employait un seul agent pour un certain district, l'on a jugé nécessaire d'en avoir deux ou trois pour remplir tous ces devoirs. Il n'y avait pas de secours suffisants ; ainsi, l'on a constaté que ce montant était nécessaire après avoir préparé les premières estimations.

M. O'BRIEN : Je comprends qu'en 1885, à l'époque du soulèvement, l'une des grandes difficultés de traiter avec les tribus, était qu'il n'y avait pas assez d'agents pour s'occuper des Sauvages. Par exemple, à Qu'Appelle, il n'y avait qu'un seul employé, un homme très compétent, il est vrai, mais il était chargé de quinze réserves et il lui était physiquement impossible de remplir tous les devoirs attachés à sa charge. J'ai eu une connaissance personnelle de la besogne qu'il avait à faire et quand il lui arrivait quelque ennui, comme lorsqu'il lui fallait se rendre d'un endroit dans un autre, il ne pouvait pas remplir ses fonctions. J'ai compris alors qu'on était à la veille d'opérer un changement qui permettrait d'employer un nombre de fonctionnaires beaucoup plus considérable, afin que sur toute réserve importante, il y eût un agent en permanence ; et si c'est là la cause de l'augmentation du nombre de fonctionnaires, je crois que c'est un acte sage et prudent de la part du département. Les dépenses sont sans doute considérables, mais je suis convaincu que cela est absolument nécessaire. Je crois que le nombre d'hommes chargés de ces réserves n'était pas du tout suffisant pour répondre aux exigences de la situation. Naturellement, lorsque tout était paisible et qu'il n'y avait aucun trouble, cela était bon, mais du moment qu'il se manifesta du mécontentement, il devint physiquement impossible à l'agent—à cet endroit, en tout cas—de remplir la tâche qui lui incombait.

M. PATERSON (Brant) : Je désire poser une question relativement à un autre sujet, et puis ce sera tout en ce qui concerne ce crédit. Je désire demander au premier ministre s'il pourrait dire combien a coûté le voyage que les chefs ont fait l'été dernier dans Ontario et dans les autres provinces. En posant cette question, je désire dire, avant que la réponse ne soit donnée, que, d'après moi, ça été une heureuse idée de la part du premier ministre de les faire venir ici, quand bien même le montant serait un peu élevé. Je ne sais pas si j'exprime les sentiments de tous les membres de la gauche, mais je dis sans hésiter que, dans mon opinion—et je me plais à le répéter au sujet de cette question, en tout cas,—le gouvernement a agi avec beaucoup de sagesse.